



VIE FEDERALE Coronavirus – COVID 19

Pilotage politique : Alain BERTHOLOM, José TEIXEIRA
Pilotage technique : Virginie THOBOR, Pascal CRENN

COMMUNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2020

PRINCIPALES EVOLUTIONS AU REGARD DE LA SITUATION SANITAIRE

Suite à la prise de parole du Président de la République mardi 24 novembre 2020 et aux précisions apportées ce jeudi par le Premier ministre, veuillez trouver ci-dessous, les informations relatives au déconfinement progressif applicables au sport :

A partir de ce samedi 28 novembre prochain, il sera donc possible de :

- Sortir se promener, marcher, pratiquer une activité sportive individuelle de plein air dans un rayon de 20km autour de son domicile et dans la limite d'une durée de 3 heures par jour. Il est possible de pratiquer cette activité individuelle dans l'espace public et dans un stade ou un terrain de sport découvert (ex : tennis, équitation, athlétisme, golf, course, marche...).
- Pratiquer des activités nautiques dans cette même limite des 20 KM / 3 heures (y compris pêche)
- Pratiquer une activité sportive extra-scolaire en club pour les mineurs (moins de 18 ans) mais uniquement individuelle et en extérieur dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.

A partir du 15 décembre prochain :

- Fin du confinement mais instauration d'un couvre-feu partout en France de 21 heures à 7 heures du matin.
- Toutes les activités extra-scolaires pour les mineurs en intérieur et en extérieur pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé. Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 Km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).

- Concernant les stations de ski, elles seront aussi accessibles pendant les vacances scolaires de Noël mais les remontées mécaniques resteront fermées.

A partir du 20 janvier :

Possibilité pour les adultes de reprendre une activité de sport collectif, de sport de contact en club en intérieur et en extérieur si l'évolution de la situation sanitaire le permet (si le nombre de contaminations reste sous la barre des 5 000 cas par jour).

LES MESURES DE PREVENTION DOIVENT ETRE RESPECTEES

Il est rappelé qu'il faut respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



COMMUNICATION FEDERALE

La communication officielle de la fédération est faite par mail.

Vous pouvez retrouver les informations fédérales concernant le coronavirus sur le site dans la page des actualités.

POUR PLUS D'INFORMATION

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>